Compte-rendu de la table ronde des gestionnaires d'aires marines protégées de la façade Atlantique

28-29 novembre 2013 – Saint-pierre de Quiberon

Lieu : le Home des Pins

Diffusé le 09-04-2014

Le principe de cette table ronde, organisée pour la première fois en avril 2011 au Croisic, est de proposer un échange concret et ouvert entre les gestionnaires d'aires marines protégées. L'objectif est de promouvoir des retours d'expériences et une expression des besoins tout en favorisant une dynamique inter-sites.

Cette troisième édition d'un forum des AMP régionalisé a permis d'accueillir une soixantaine de personnes sur deux jours : chargés de mission Natura 2000, conservateurs et chargés de mission de réserves naturelles, chargés de mission des sites du Conservatoire du Littoral, chargés de mission des DREAL Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, chargé de mission DIRM NAMO, chargés de mission ATEN, chargés de mission de l'Agence des aires marines protégées, associations (LPO, Eco-Nav).

Toutes les présentations ainsi que la *lettre d'info n°6- édition spéciale table ronde* sont disponibles sur le site www.maia-network.org au format PDF.

Les échanges ayant été denses, il est proposé pour ce compte-rendu de retenir l'essentiel des messages qui ont été portés par les différents intervenants et d'indiquer sous forme synthétique la teneur des questions que ces présentations ont suscitées.

INTRODUCTION

La vocation de cette rencontre : outil appartenant aux gestionnaires pour faciliter leurs échanges, leur permettre de s'adresser aux services de l'Etat et ainsi de faire remonter leurs questionnements ou attentes. Elle est aussi l'occasion pour les services et agence de l'Etat de communiquer sur leur politiques ou initiatives en cours. Aussi cette rencontre doit être nourrie par les gestionnaires. Le montage de cette table ronde se fait en concertation (sondage auprès des gestionnaires sur les sujets proposés et les souhaits de sujets à proposer) tant sur le forme que sur le fond, l'Antenne apportant un soutien technique et financier.

Pour cette édition, une lettre d'info spéciale a été rédigée autour de sujets d'actualité et identifie les interlocuteurs responsables des différents projets.

La tenue de cette table ronde en automne témoigne d'un glissement de calendrier, du à des difficultés internes à l'AAMP. Ces difficultés ont conduit à un déficit de relations entre les gestionnaires d'AMP de la façade Atlantique sur ces deux dernières années. 2014, constitue un nouveau départ avec une équipe renforcée et répartie sur toute la façade, une nouvelle localisation du siège de l'antenne à Nantes, de nouvelles missions et l'assurance d'une organisation régulières des tables rondes et des échanges entre gestionnaires d'AMP et antenne.

Equipe de l'Antenne Atlantique pour 2014 :

- **Gaëlle Beergunnot**, chef d'antenne, à Nantes
- **Mélanie Odion**, Géomaticienne Antenne / MAIA, OSPAR (Base de données Atlantique Nord-Est ; Analyse données spatiales ; Analyse risque pêche ; Démarche qualité AMP) à Brest puis à Nantes à partir de Juin
- **Sophie Caplanne**, chargée de mission Natura 2000 –Morbihan + thématiques usages industriels et qualité de l'eau (EMR, Ports, Granulats, Grands usages ; Evaluation d'incidences ; Base de données Atlantique Nord Est (OSPAR / MAIA) à Nantes
- **Hugues Casabonnet** chargé de mission Natura 2000 Morbihan + thématique pêche (Pêche professionnelle et récréative – ZCH ; Analyse risque pêche) à Nantes
- **Laure Dupéchaud** chargée de mission Natura 2000 – Pays de la Loire + thématiques DCSMM (programme de mesures) et animation du réseau des gestionnaires AMP, à Nantes
- **Cécile Gicquel** chargée de mission Natura 2000 – Finistère, Côtes d'Armor, Ille et Vilaine + thématiques tableaux de bord, activités récréatives (Tableaux de bord AMP, indicateurs ; SINP ; Sports nautiques, activités récréatives) à Brest
- **Guillaume Paquignon** chargé de mission Natura 2000 - Aquitaine et large + thématique patrimoine naturel (PACOMM ; Relations avec les scientifiques ; Programmes de connaissance) à Bordeaux
- **XX** (chargé de mission) à Bordeaux
- **Héloïse YOU** Coordinatrice Life + pêche à pied de loisir ; Secteur Finistère Sud – Les Glénan à Fouesnant (29)
- **Richard COZ** Coordinateur Life + pêche à pied de loisir ; Secteur Estuaire Gironde – Pertuis Charentais à Marennes (17)
- **Delphine MARTIN DE MOURGUES** Coordinatrice Life + pêche à pied de loisir ; Secteur bassin d'Arcachon à La Teste (33)

➔ Si des sujets vous intéressent, n'hésitez pas à les faire remonter à l'Antenne Atlantique. Nous pourrons réfléchir ensemble au moyen de le traiter : par votre intervention à la prochaine table ronde, celle d'un spécialiste invité ; par la rédaction d'un article dans la lettre d'info des gestionnaires, ou par un autre biais ?

ACTUALITES DU RESEAU, DES AMP

IMPAC 3 : Tenue du 3ème congrès international des AMP à Marseille du 21 au 27 octobre, puis conférence ministérielle en Corse. Echanges autour des AMP sur les thématiques : Sciences et connaissances pour une gestion efficace ; Outils de gestion et moyens d'action pour les AMP ; Gouvernance, partenariats et implication des industries ; Approches régionales. De ces débats sont ressorties de nombreuses recommandations (voir la déclaration d'Ajaccio) et l'annonce de la création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon et de son ouvert. (cf. annexe 1)

➔ Pour en savoir plus : Site internet : www.impac3.org et Web TV : plénières du congrès, films, reportages… www.oceanplus.tv

FORUM DES AMP : RENCONTRE ANNUELLE : le Forum des AMP est un espace d'échanges techniques ouvert qui est à l'origine de cette rencontre régionalisée. Présentation du réseau et des productions attendues pour fin 2013 et 2014, dont un guide traitant de l'articulation des AMP vécue par les gestionnaires. A paraitre très bientôt.

➔ Pour en savoir plus contacter Elodie Maison (elodie.maison@espaces-naturels.fr) et consulter le site du Forum : www.forum-aires-marines.fr

ETUDE DE L'IMPACT DE LA CONCHYLICULTURE SUR LES HERBIERS

Les traicts du Croisic et de Pen-Bé sont des sites Natura 2000 accueillant d'importants herbiers de zostères, mais aussi de nombreuses exploitations conchylicoles. La question de leur interaction s'est posée lors de l'évaluation des incidences individuelles qui, en l'absence d'évaluation du schéma des structures conchylicoles, doit être menée pour tout renouvellement de concession. Ainsi, face au manque de références connues sur ces aspects, le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud (CRC) a lancé une étude, en partenariat avec Cap Atlantique (gestionnaires des sites Natura 2000), les syndicats conchylicoles et la DML (Délégation Mer et Littoral). Les résultats permettront ainsi d'alimenter les évaluations environnementales des schémas des structures à venir mais également de contribuer à la rédaction du cahier des charges de la future Mesure Aqua-Environnementale sur le DPM.

Charlotte Badouel (CRC Bretagne Sud) et Philippe Della Valle (Cap Atlantique) ont parlé d'une seule voix pour présenter les contexte, genèse, partenariat, problématique, protocole scientifique, aspects financiers mais aussi les premières pistes de mesures aqua-environnementales issues de cette réflexion.

➔ Pour en savoir plus contacter Philipe Della Valle (Philippe.DELLAVALLE@cap-atlantique.fr) et Charlotte Badouel (charlotte.badouel@huitres-de-bretagne.com)

PROJET LIFE+ PECHE A PIEDS DE LOISIR

Objectifs du projet :

Expérimenter une **meilleure gestion de l'activité de pêche à pied basée sur une gouvernance locale**. Elle s'appuiera sur une approche des écosystèmes permettant l'utilisation durable des biens et des services marins. La pêche à pied est le plus souvent une pratique individualiste qui n'aborde pas globalement les notions de dérangement sur la faune locale, d'impact sur les milieux ou la ressource. Pourtant les pêcheurs eux-mêmes s'accordent à dire que certaines espèces sont présentes en moindre quantités ou sont devenues rares. Le projet contribuera donc, grâce à la mise en place de diagnostics écologiques et de suivis, à définir les états initiaux sur chaque site étudié. Cette base de connaissance servira à mettre en place des moyens d'actions pour gérer durablement l'activité en associant, pêcheurs de loisirs et professionnels, élus locaux, ONG environnementales, services publics… au sein d'une instante de gouvernance locale crée spécialement au début du projet.

Mieux **comprendre les impacts de la pêche à pied sur les milieux littoraux**, la faune et la flore et de mettre en place les moyens de gouvernance et d'actions pour stopper les phénomènes de dégradation des habitats et d'érosion de la biodiversité. En fonction des situations et des enjeux locaux, l'instance de gouvernance locale aura à proposer des actions concrètes afin de réduire l'impact de l'activité sur les habitats (ex : développement d'actions de sensibilisation, mise en place de zones de jachère, de repos biologique, limitation de capture, réglementation mieux adaptée…). L'efficacité sera évaluée grâce au suivi de l'évolution de l'état de santé des milieux et espèces.

Développer les **moyens d'information, de sensibilisation et de communication** nécessaires à enrayer les pratiques dommageables pour l'avenir et contribuer à l'atteinte du bon état écologique en 2020. Diverses études de fréquentation ont démontré qu'environ 80% des pêcheurs à pied ignoraient la taille minimum réglementaire de capture des espèces qu'ils récoltaient et que la grande majorité n'avait pas conscience de l'impact négatif de leur activité sur les habitats littoraux. Il faudra donc développer de nombreuses actions de sensibilisation et de communication afin d'améliorer la conscience environnementale et réglementaire des

pêcheurs à pied. Cette meilleure prise en compte de l'environnement par les pratiquants pourra être évaluée tout au long du projet et utilisée comme indicatrice de la pertinence et de l'efficacité des actions.

Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumis à une pression de pêche à pied et participer ainsi aux actions de mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin concernant les zones marines protégées recommandées à l'article 13 §.4 et des directives habitats-faune-flore et oiseaux. L'intégration de cette problématique dans les plans de gestion des aires marines à un double intérêt : gérer efficacement cette activité tout en prenant en compte la préservation des milieux associées à la pêche à pied et permettre la poursuite des actions développées à la fin du programme Life + pendant de nombreuses années (les plan de gestion des aires marines protégées en France sont adoptées pour des durées variables de 5 à 15 ans).

➔ pour en savoir plus sur les actions précises, leur localisation, contacter : Gaëlle Quemmerais-Amice (gaelle.amice@aires-mariens.fr)

MONTAGE DU SEMINAIRE PECHE A PIEDS DANS LES AMP

L'essor de la pêche maritime de loisir ces dernières décennies peut représenter un enjeu fort sur certains sites des littoraux français. Une connaissance poussée de cette activité et la compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui y sont liés sont indispensables pour la mise en œuvre de mesures de gestion efficaces. Cependant, les méthodes de suivis de ces usages sont relativement récentes, de natures variées et pour certaines encore expérimentales.

Face à cette situation, les gestionnaires d'aires marines protégées ont exprimé des besoins forts pour disposer de méthodologies de références pour suivre la pêche récréative, permettant de s'adapter au contexte propre à leur territoire tout en garantissant une certaine forme d'harmonisation des suivis entre les différents sites (possibles comparaisons intersites, dans et hors AMP).

Pour apporter des éléments de réponses à ces besoins, l'Agence des aires marines protégées organise, en lien avec l'Ifremer et avec l'appui du projet de Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer (voir lettre d'info n°6), un séminaire sur le suivi et la caractérisation de la pêche récréative dans les aires marines protégées. L'objectif est de produire des documents de méthodes sur le suivi et la caractérisation de la pêche de loisir dans les aires marines protégées. Ces guides méthodologiques devront proposer des recommandations fiables avec une analyse avantage/inconvénient/contexte. Ce pourra également être l'occasion de faire remonter les besoins des gestionnaires d'aires marines protégées sur un système d'informations national sur la pêche récréative, articulé avec les travaux de la charte pour une pêche maritime de loisir éco-responsable (Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable, signée en 2010 suite au Grenelle de la mer) (question de la bancarisation des données collectées par les gestionnaires, de la comparaison inter-site, dans et hors AMP).

Toutes les activités de pêche de loisir (pêche à pied, embarqué, du bord, chasse sous-marine) seront concernées, en métropole (Mer du Nord/Manche/Atlantique, Méditerranée) et en outre-mer. Les spécificités liées au contexte de réalisation des différents types de pêche, au contexte biogéographique et culturel seront prises en compte.

Ce séminaire devra s'inscrire dans une démarche complémentaire aux travaux déjà réalisés dans cette optique par différents organismes : le forum des aires marines protégées, le réseau MedPAN, les associations IODDE et Vivarmor Nature, les laboratoires Géomer et Amure et l'Agence des aires marines protégées, l'Ifremer etc. Il s'appuiera sur les expériences menées en France et à l'étranger. Gestionnaires, scientifiques, administrations, experts, fédérations de pêcheurs, de métropole et d'outre-mer, seront attendus le 26 et 27 mars 2014, à Brest.

➔ pour en savoir plus contacter Coline Robert (coline.robert@aires-marines.fr)

EVOLUTION DU DISPOSITIF DE GESTION DES SITES NATURA 2000 EN MER

A l'automne 2012, des évolutions de méthodologie et de gestion ont été préconisées par la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère de l'écologie s'agissant de la gestion des sites Natura 2000 en mer, dans un objectif d'efficience au regard des particularités du milieu marin et d'optimisation des moyens de l'Etat.

Sous la tutelle du préfet maritime de l'Atlantique, chargé d'une mission de coordination technique pour la mise en œuvre de Natura 2000 en mer, une réflexion conjointe a été menée entre les DREAL et l'antenne de l'AAMP afin de décliner à l'échelle de la façade les instructions ministérielles. Les scénarios ainsi dessinés et les grands principes associés ont été exposés lors de la table ronde. Des discussions au cas par cas sur ces scénarios auront lieu dans les prochains mois avec les structures porteuses aujourd'hui en place.

Les particularités du milieu marin :

Compte tenu des spécificités du milieu marin, la gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura 2000 n'est pas comparable aux espaces terrestres : milieu dispersif avec des marées, des courants, des vents, des usages qui ont un vaste champ d'action et où les sédiments, la colonne d'eau et les espèces sont mobiles…

Le contexte budgétaire :

Le réseau Natura2000 doit contribuer, comme pour l'ensemble des politiques publiques, à la réduction de la dette publique.

Gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura2000

Ainsi, même si la gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura2000 se fonde sur la mise en place d'outils sur chaque site (un comité de pilotage (COPIL), un document d'objectifs (Docob)…), il est nécessaire de tenir compte des particularités du milieu marin et du contexte budgétaire actuel. Il importe donc dès maintenant de s'appuyer davantage sur l'AAMP, de mutualiser au maximum les travaux techniques et de se fixer des priorités de gestion à l'échelle des sous-régions marines, pour utiliser et orienter au mieux les moyens humains et financiers disponibles pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Dès 2014, l'Etat gardera donc en régie la gestion des sites marins où il n'y a pas de structures porteuses en place, en s'appuyant sur les équipes de l'AAMP, et travaillera par ailleurs en partenariat étroit avec les structures porteuses déjà mandatées sur certains sites mixtes (comme c'est le cas depuis 2009 sur les façades Méditerranée et Manche-mer du Nord).

Concrètement, l'AAMP va apporter, par ses compétences techniques et son échelle de compétence, une plus value au regard des particularités du milieu marin, des interconnexions entre les politiques publiques (DCSMM, Natura 2000, autres catégories d'AMP…). Il s'agit également de se concentrer sur l'épicentre du projet N2000, à savoir maintenir/restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et espèces d'intérêt communautaire et de mutualiser les efforts pour permettre des « économies d'échelle », par des outils du type Docob simplifié, boite à outil Natura2000, tableau de bord des AMP, charte N2000, ou la mobilisation d'études complémentaires.

➔ pour en savoir plus contacter : Gaëlle Beergunnot (gaelle.beergunnot@aires-marines.fr), la préfecture maritime de l'atlantique (aem@premar-atlantique.gouv.fr), la DREAL de votre région

ATELIERS

ECHANGES SUR LE MONTAGE D'UN PROJET LIFE+SUR L'INTERACTION DES OISEAUX MARINS ET DES ACTIVITES (ANNEXE 1)

La problématique des interactions entre les activités humaines en mer et les oiseaux marins est intéressante mais sur le projet, il reste encore des points à travailler.

Sur le fond du projet, il reste à bien définir les activités humaines qui sont considérées, et argumenter ces choix de prise en compte comme de non prise en compte (extractions de granulat, éolien en mer, pêche et types d'engins de pêche). Le cadre strict des programmes LIFE contraint énormément les champs d'investigation et les actions concrètes associées, ce qui ne permet pas de prendre en compte, par exemple, l'exploitation des rejets de pêche par les oiseaux, aspect pourtant important des interactions, qui sera à traiter dans le cadre d'autres programmes.

Les discussions avec les gestionnaires de sites N2000 doivent permettre d'identifier les sites prioritaires, sur les différentes façades maritimes, avec des enjeux forts en termes d'avifaune nicheuse ou hivernante (à préciser selon les situations) et en termes d'impacts potentiels ou avérés sur la base des connaissances actuelles (aucune quantification précise n'existe sur la période récente).

Les participants à l'atelier ont mis en avant un certain nombre de critiques et de faiblesses du projet sous sa forme actuelle, qui sont susceptibles d'être un sérieux écueil pour passer les différentes étapes de validation et d'acceptation.

Il reste donc un gros travail à fournir pour sélectionner les sites pilotes et les espèces jugées prioritaires en termes d'enjeux. Il reste aussi à poursuivre les discussions avec les représentants des pêcheurs (tant pêcheurs professionnels que pêcheurs plaisanciers) pour obtenir une adhésion au projet, et une implication dans sa mise en œuvre ultérieure.

Concernant le choix des sites, des discussions ont débutées avec les gestionnaires sur les ZPS des îles d'Hyères, du large de l'île d'Yeu, de la côte de granite rose, du Trégor-Goélo, secteurs où la démarche Natura 2000 est déjà bien engagée. D'autres sites pressentis pourront difficilement être pris en compte dans le projet, faute d'interlocuteur Natura 2000 ou d'intérêt des pêcheurs.

À l'heure actuelle, les partenaires investis sont la LPO, en tant que structure coordinatrice, l'AAMP, en tant que bénéficiaire associé. Le Ministère en charge de l'environnement accompagne le montage du projet. La nature de l'implication des comités régionaux et national des pêches est en cours de discussion. Ce retour aura une forte influence sur la manière dont le projet sera poursuivi.

➔ pour en savoir plus, contacter Amélie Boué (amélie.boue@lpo.fr)

La prospective, un outil de concertation. Construire des scenarios pour partager des pensees dynamiques et renforcer la capacite de travailler ensemble

Contexte

Alors que les projets et schémas d'aménagement et de gestion d'espaces naturels sont aujourd'hui largement soumis aux démarches de concertation, la manière et les méthodes utilisées n'offrent généralement que peu d'alternatives en terme d'outils pour instaurer un débat apaisé, équilibré et inclusif. Par conséquent, les instances de concertation sont parfois reniées et désertées par résignation ou par protestation face à l'absence d'un réel échange.

La prospective apparue sous ce dénominatif à la fin des années 50, peut se définir comme l'ensemble des discours sur l'état et les changements futurs possibles d'un système, ces discours ayant été construits à partir de méthodes réfléchies et donnant lieu à une mise en discussion structurée (Mermet 2005). Nous l'avons ici considéré comme un outil de concertation, capable de mettre en débats les éléments essentiels et d'identifier de manière individuelle et collective les marges de manœuvres pour renforcer l'efficacité environnementale de nos actions.

L'Agence des aires marines protégées (AAMP) a mobilisé cet outil à deux reprises dans le cadre de la concertation pour la création de parcs naturels marins. Les retours des participants ainsi que les résultats observés sont encourageants et ont parfois dépassé les attentes. Cet atelier a donc été construit afin de pouvoir en témoigner auprès des gestionnaires d'aires marines protégées et de démystifier cette approche innovante en offrant à chacun l'opportunité d'en manipuler les concepts et ainsi ressentir les potentialités en terme d'appui pour la concertation que ce soit à l'échelle de leur site ou à une échelle inter-site.

Objectif de l'atelier

Sensibiliser les participants à l'intérêt de mise en œuvre d'une approche prospective pour la concertation par la mise en situation et le débat en groupe de travail.

Organisation de l'atelier

Nous avons choisi de limiter la présentation des exercices conduits au sein de l'Agence des aires marines protégées à 20-30' afin de libérer le maximum de temps pour les échanges et la mise en situation par petit groupe de 4 à 5 personnes (2h).

Quatre groupes de travail se sont répartis deux thématiques explicitées par les questions d'avenir suivantes :

a) Quel état des herbiers de zostères dans le réseau d'aires marines protégées de la façade atlantique en 2050 ?

b) Quel réseau d'aires marines protégées en 2050 ? Stratégies, compétences et relations ?

Les participants ont donc été rapidement invités à débattre au sein de leur groupe et à se mettre d'accord collectivement sur les variables structurantes ou motrices permettant de répondre à leur question (A ou B). Un tableau papier en format A3 leur a été proposé afin qu'ils se prononcent sur certaines de nos propositions et qu'ils poursuivent l'identification des variables en les classant parmi deux catégories (tendances lourdes TL = des évolutions jugées par les participants pour l'exercice en question probables et presque certaines ; ou incertitudes critiques IC = des changements majeurs mais au degré incertain sur lesquels plusieurs hypothèses d'évolution ont été énoncées (états). Ces résultats sont présentés en annexes.

Des échanges en sous-groupe, portés vers l'avenir

L'essence de ces travaux ne doit pas être analysé uniquement au travers le contenu des débats (voir annexes), mais également sous l'angle de la capacité de l'exercice à stimuler des échanges équilibrés sur des questions clés. C'est pourquoi la construction des exercices de prospective nécessite une définition fine des objectifs visés afin de définir au mieux la question organisatrice. Pour cet atelier nous avons pris l'initiative de proposer deux thématiques intimement liées à la notion du réseau d'aires marines protégées :

a) Quel état des herbiers de zostères dans les AMP de la façade Atlantique en 2050 ? (groupes 3 et 4)

b) Quel réseau d'AMP en 2050 ? Stratégies, compétences et relations ? (groupes 1 et 2)

Nous n'avons pas ici analysé finement le contenu des débats et propositions, car ce travail était limité et correspondait à une forme de « mise en bouche ». Malgré la relative homogénéité des participants, nous avons pu constater que leurs propositions (tendances lourdes, incertitudes critiques, états) sont le fruit de nombreux échanges sur le fond, liés aux projections à long terme, ainsi que sur la forme, la sémantique.

Quelle est l'expression la plus appropriée, le changement climatique ou le changement climatique global ? Est-ce une tendance lourde pour notre système ? Ne devrait-on pas parler plutôt de récurrence des catastrophes naturelles ?
L'amélioration des connaissances scientifiques est-ce une tendance lourde ou bien au contraire une incertitude en raison de l'instabilité économique et la diminution des financements publiques ? […]

Ces questionnements ont permis à chacun de remettre en question des considérations parfois personnelles et peu débattues entre gestionnaires (au sens large) sur les évolutions à long terme du système considéré. Parmi les incertitudes proposées par les groupes

ayant travaillé sur la question a) Quel état des herbiers de zostères dans les AMP de la façade Atlantique en 2050 ?, ils ont considéré comme incertain : la capacité de résilience des herbiers, la volonté socio-politique de les protéger, la capacité à canaliser la fréquentation ou encore l'efficacité des AMP pour la protection des herbiers. Concernant les 2 autres groupes ayant débattu autour de la question b) Quel réseau d'AMP en 2050 ? Stratégies, compétences et relations ?, nous pouvons citer en exemple : la capacité d'évolution des AMP, les aspects de gouvernance, la diversité des approches de gestion, la réglementation ou encore l'évolution des financements.

En tant qu'animateurs, l'enthousiasme avec lequel les participants se sont mis à débattre de ces sujets, et la facilité avec laquelle chacun a pu exprimer ses avis quelque soit son niveau d'expertise sur le sujet a été très appréciable. La flexibilité du matériel conceptuel mis à disposition, libérant une part de créativité, ainsi que la vision holistique que cet exercice mobilise constituent vraisemblablement un puissant stimulant lors de ces échanges. Les tableaux présentés en annexes sont la matérialisation de ces choix collectifs « D'une part, nous avons considéré telles variables (motrices) comme des tendances quasi certaines (TL), au regard de notre problématique (a ou b). D'autre part, nous avons considéré que l'évolution de telles variables sont incertaines (IC) et nous avons alors identifié différents états ou modalités possibles (Etats). »

L'aspiration à une diffusion large de cet outil au sein du réseau

En plénière, les participants ont justifié leur intérêt pour cette démarche par la qualité et l'ouverture des débats observées, « la question posée n'appelle pas à une réponse binaire du type oui/non ». Malgré l'apparente complexité des sujets, la classification des variables du système étudié a permis d'avancer pas à pas et de « casser les barrières ». Le caractère responsabilisant de l'exercice a largement été mis en avant « nous sommes tous liés d'une certaine façon aux effets sur l'environnement ». Par ailleurs, les participants ont soulevé l'importance et la richesse que constitue la prise en compte du long terme dans les débats, en tant que catalyseur de la concertation. Enfin, le regret exprimé quant au manque de temps pour travailler sur des représentations du système semble constituer en soi une démonstration de l'intérêt des gestionnaires pour cette approche.

Cet exercice mené en 2h30, loin de prétendre mener une démarche de construction de scénarii de A à Z, constitue un format inédit de sensibilisation à la prospective. Il a visiblement permis de démystifier la terminologie employée et de démontrer aux participants l'efficacité potentielle de cette approche en terme de concertation, contrairement à ce qu'aurait été une présentation en plénière sans manipulation active des concepts.

A la suite de ces résultats positifs, la conduite de démarches prospectives à l'échelle de la façade atlantique nous apparaît extrêmement pertinente, d'une part pour faciliter le partage et la compréhension des facteurs d'évolution à moyen ou long terme au sein du réseau d'AMP, et d'autre part afin d'identifier les leviers d'actions permettant de renforcer la performance de ce réseau par des mesures de gestion plus adaptées. Nous préconisons donc de mener chaque année lors des tables rondes, ou légèrement en amont, un exercice condensé de prospective (de 0.5 à 2 jours maximum), à l'échelle du réseau d'AMP de la façade Atlantique impliquant une quinzaine de gestionnaires.

CHIFFRES-CLE - COHERENCE DU RESEAU AMP/CONNECTIVITE : « LA PLACE/RESPONSABILITE DE VOTRE AMP DANS LE RESEAU ».

Contexte de l'atelier

L'idée de l'atelier était de présenter les travaux entrepris par Benjamin et Mélanie, qui ont été traduits sous forme de poster pour IMPAC 3 mais surtout de voir quelle pourrait être l'utilité de ces analyses et du portail MAIA pour les gestionnaires, afin de mieux orienter ce qui sera fait en 2014.

L'atelier s'est organisé autour de deux présentations incluant chacune respectivement des temps d'échange sur les questions :

- Quelles informations souhaiteriez-vous connaitre sur le réseau des AMP françaises ?
- Que signifie pour vous un réseau d'aires marines protégées cohérent ?
- Quelles informations ou applications seraient utiles à la gestion ?

Déroulement de l'atelier

Présentation de la base de données MAIA – chiffres-clés du réseau d'AMP

Mélanie Odion

Mélanie a présenté le contenu de la base de données MAIA, fruit du projet européen MAIA. Cette base de données regroupe des informations sur les aires marines protégées de la façade atlantique de 4 pays : Espagne, France, Portugal et Royaume-Uni. Outre les données dites « standards » telles que le nom, l'identifiant, le périmètre de l'AMP, cette base de données contient également d'autres informations, relatives par exemple aux espèces et habitats présents ou ayant justifiés la désignation de l'AMP, mais aussi

différentes informations sur la gestion mise en place dans l'AMP (organisations, gestionnaires, mesures de gestion, activités réglementées).

Cette base de données est accessible via le site internet MAIA par différents biais : fiches d'identité individuelles des AMP et portail cartographique. Elle est également la source d'une série d'évaluations du réseau d'AMP présentée au sein de la page chiffres-clés, qui présente les grandes caractéristiques du réseau : nombre et surface par types de désignations…, (déclinaison de ces chiffres pour les différents pays).

Echanges

Sur les espèces et habitats, l'information disponible et les possibilités de requêtes sont intéressantes, même si des chiffres de couverture et de distribution le seraient encore plus. Des fonctions utiles de l'outil du point de vue de la gestion pourraient être de faciliter l'articulation entre les AMP, partager les protocoles de suivis, les catalogues de mesures et d'indicateurs pour faciliter l'évaluation de l'efficacité dans la perspective du tableau de bord. D'une manière générale informer sur ce qui a marché ou non, partager les informations sur les données, possibilité de diffuser des messages d'alerte; ceci serait également valable pour une éventuelle base de données documentaire (mots-clés…).

Sur le tableau de bord en particulier, il a été demandé s'il avait vocation à être intégré dans l'outil.

Certaines informations de la page chiffres clés ont un intérêt limité pour les gestionnaires (par exemple nombre de sites Natura 2000, de réserves…).

Concernant la base de données MAIA, plusieurs questions ont soulevé le problème d'interopérabilité avec les autres bases existantes INPN, SERENA, SUDOCO. C'est un aspect crucial pour les gestionnaires qui ne peuvent pas multiplier les efforts de remplissage.

Quelques suggestions techniques sont également ressorties : afficher la dernière mise à jour des fiches, afficher des données sur le milieu physique, améliorer l'affichage des AMP en lien avec les requêtes (AMP qui partagent une responsabilité pour une même espèce ou qui possède une interdiction commune), compléter l'information de présence sur telle(s) ou telle(s) listes pour les espèces et habitats (listes nationales ou régionales, annexes …).

Présentation des démarches d'évaluation de la cohérence du réseau d'AMP

Benjamin Ponge

Benjamin a présenté différentes études rassemblées sous le vocable « d'analyses de la cohérence écologique de réseaux d'aires marines protégées ». Que ce soit dans le cadre de la Commission OSPAR ou des projets européens MAIA ou PANACHE, l'objectif est d'évaluer le niveau de réalisation des réseaux d'AMP (en termes de couverture spatiale mais aussi vis-à-vis des enjeux écologiques). Cela passe généralement par la mise en place de critères puis de leur évaluation. Des critères récurrents, tels que la représentativité, sont abordés au regard de la répartition des espèces et habitats, mais aussi au niveau des différentes échelles biogéographiques ou encore des strates bathymétriques. La duplication, la viabilité, l'adéquation reflètent la volonté de prendre en compte dans le réseau d'AMP, respectivement : la notion de zone de repli ou de secours (une même espèce ou un même habitat doit être présent dans plusieurs AMP pour assurer sa préservation en cas de dégradation sur un site, « ne pas mettre pas tous ses œufs dans le même panier »), la taille suffisante de l'AMP pour assurer un développement viable de l'échantillon qu'elle contient et la question de la bonne proportion protégée à l'échelle d'un réseau (par exemple d'un habitat pour permettre le maintien de la majorité des espèces associées). La connectivité est également un aspect-clé attendu d'un réseau, mais c'est un sujet beaucoup plus vaste et largement incomplet en termes de connaissance scientifique. Des projets sont en cours pour progresser à ce sujet, comme le partenariat avec le groupement de recherche MarCo (pour Marine Connectivity).

Ces analyses ont permis d'identifier les lacunes des réseaux d'AMP étudiés, par exemple et sans surprise la faible prise en compte des écosystèmes du large, mais font également ressortir la difficulté de mener ces évaluations en elles-mêmes, du fait du manque de données homogènes à ces échelles.

Ces critères se focalisent sur la cohérence dite « écologique », mais la notion de cohérence est également clé pour la gestion. Dans la continuité des travaux présentés ci-dessus, quelques analyses embryonnaires ont été abordées. Elles visent à préciser la responsabilité d'une AMP dans un contexte plus large (façade ou échelle nationale) en évaluant son rôle vis-à-vis des espèces ou habitats pris individuellement, avec l'idée sous jacente que ce type d'analyses pourraient intégrer à moyen terme des outils tels que MAIA.

Echanges

Le concept de réseau cohérent a fait ressortir de nombreuses idées, au-delà des critères qui ont été mentionnés plus haut et abordés par la suite lors de l'atelier. En particulier, il est ressorti :

- l'importance des fonctionnalités, de faire ressortir les sites-clés, de la vision à différentes échelles, du lien terre-mer ;

- la cohérence au niveau des différents statuts d'AMP, de leurs finalités, de leur articulation ;
- la cohérence des mesures face aux enjeux et en corollaire une nécessaire adaptabilité ;
- la cohérence des moyens et leur adéquation avec les enjeux ;
- l'importance d'évaluer l'efficacité de la gestion au regard des objectifs de conservation, mais également d'autres objectifs comme la valeur ajoutée pour les populations.

Comme évoqué plus haut, ce type d'analyse à large échelle peut apporter de l'information aux gestionnaires sur des questions prioritaires comme les habitats et espèces, à condition que la donnée analysée soit bien qualifiée et que les limites soient bien identifiées. De même concernant les informations sur les pressions et de possibles croisements entre les usages et les données biologiques ou physiques.

Conclusions

Première conclusion **:** pour que l'outil (MAIA) soit utilisé par les gestionnaires, il faut « qu'il soit plus utile que contraignant » et ne pas créer un important travail de remplissage supplémentaire. Des efforts restent donc à faire sur l'interopérabilité, par exemple créer un lien avec le système d'information Natura 2000**.**

Autres conclusions **:** l'outil présente un intérêt pour les gestionnaires afin d'évaluer la place de leur AMP dans le réseau et de se comparer avec les voisins pour faciliter la hiérarchisation et la prise en compte des enjeux. Il y a des clés d'entrées évidentes comme les habitats et espèces. Sur celles-ci le portail MAIA propose déjà des informations qu'il serait possible d'étoffer, par exemple en tirant parti des programmes de connaissance (PACOMM, CARTHAM). D'autres préoccupations récurrentes pourraient constituer des entrées pertinentes, comme les enjeux dans les AMP, les protocoles de suivi (par exemple de pression sur un habitat), le catalogue des mesures et leur efficacité ; ce qui fait un lien évident avec le tableau de bord. Des connexions seraient donc à envisager avec les différentes démarches en place pour faciliter le travail à l'échelle de réseaux, comme l'observatoire oiseaux, la boîte à outil Natura 2000.

Des échanges riches sur un outil qui donnent de nouvelles perspectives de développement des analysées menées et de l'outil (portail MAIA) pour qu'il soit plus facilement utilisable par les gestionnaires. La période 2014-2015 sera l'occasion de poursuivre les développements en intégrant ces problématiques de gestion, et dans le prolongement la démarche tableau de bord.

➔ pour en savoir plus, contacter Mélanie Odion (mélanie.odion@aires-mareins.fr) et Benjamin Ponge (benjamin.ponge@aires-marines.fr)

RENDRE LISIBLE LES AMP : GOUVERNANCE, REGLEMENTATION, ACTEURS DE LA MER… ELABORER DES OUTILS POUR COMPRENDRE ET COMMUNIQUER SUR CETTE REALITE COMPLEXE

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur la communication autour des AMP. L'atelier avait pour finalité de faire une liste des thématiques importantes sur lesquelles il devient de plus en plus nécessaire de communiquer. Selon les thématiques, les réflexions ont aussi portées sur le format de communication et le biais/média pour diffuser au mieux les messages selon les cibles. Dans cet atelier a était souligner l'importance d'améliorer la communication interne et externe sur les AMP pour les rendre plus lisibles auprès d'acteurs variés, dont les gestionnaires eux-mêmes.

Beaucoup de thématiques ont été soulevées au cours des échanges. Nous pouvons les regrouper en fonction de leur finalité :

1. communication interne : information vers les gestionnaires
2. communication externe : vers le grand public ; vers les acteurs impliqués dans la gestion des AMP

1. Communication interne : Information des gestionnaires :

- Les listes de diffusion dans les différents réseaux sont un axe d'amélioration à étudier.
- Fiche pratique « 1ère semaine d'un gestionnaire » : il serait pertinent de fournir, à la prise de poste des chargés de mission, les informations de base pour initier au mieux leur travail : quels sont les documents de référence, les sites internet incontournables, les formations existantes, les outils à leur disposition, les structures en présence, les réseaux auxquels je peux participer… cette transmission pourrait avoir lieu lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants organisée par le ministère.
- Il est proposé de débuter chaque table ronde de gestionnaires de la façade atlantique par une présentation de l'Agence aires marines protégées, du Forum des AMP, de la table ronde et du rôle à tenir par les gestionnaires au sein de ce réseau
- Contenu de la boite à outil sur la façade atlantique :

- répertorier les actions mises en œuvre dans d'autres AMP, avec une entrée par zone géographique et une entrée par enjeu. Réaliser des fiches « retour d'expérience » sur ces mesures pour en évaluer la facilité/difficulté de mise en œuvre, l'efficacité, l'acceptation sociale ; elles pourraient faire apparaitre les « erreurs à ne pas commettre » et les « astuces »… L'outil base de données permet ces différentes entrées. Celle-ci pourrait être accessible par internet

- Plusieurs idées sont avancées
  - Les lettres d'infos pourraient rapporter de manière plus systématique les actions menées par les autres gestionnaires
  - Une revue de presse pourrait permettre un niveau d'information égal entre les gestionnaires
- Plusieurs thématiques mériteraient une information plus structurée :
  - Quel sont les financements mobilisables ?

2. Communication externe : vers le grand public ; vers les acteurs impliqués dans la gestion des AMP

Il est apparu important aux gestionnaires présents d'établir un véritable plan de communication : apporter des réponses cohérentes au regard des cibles et des enjeux, selon une charte graphique établie. Celui répond par des outils « standardisés » qui permettent une communication simple car similaire auprès d'acteurs pouvant être concernés (de part leurs pratique ou leur rôle dans la gestion de l'AMP) par plusieurs AMP, sur les mêmes zones ou des zones distinctes.

- Différents outils sont listés ci-dessous, ils répondent aux questions suivantes :
  - Qu'est-ce qu'une AMP ? quelles sont leurs finalités ? pourquoi le choix de cet outil de protection sur le périmètre en question (outil AMP ? + sa finalité) ? quelles sont les AMP superposées sur le périmètre ?
  - Quelles adaptations des pratiques/contraintes/réglementations implique-t-elle ? plus largement quelle(s) réglementation(s) s'applique(nt) sur le périmètre (hors réglementation propre à l'AMP) ?
  - Quels aménagements sont concernés? Par quelle réglementation? : montrer toutes les activités / aménagements impactés ;
  - Intérêt des incidences natura 2000 sur les projets : qu'est-ce que ça apporte aux acteurs? Quel effet positif des efforts faits par les acteurs? Reconnaissance des efforts ;
  - Quelles sont les mesures de gestion mises en place (entrée par thématique) ?
  - Quel rôle/marge de manœuvre les élus ont-ils ?
- L'angle d'approche pour répondre à ces questionnements est abordé. Plusieurs idées sont avancées :
  - Approche positive des AMP : ce qu'elle apporte au projet, aux acteurs ;
  - Approche par l'humour ;
  - Reconnaissance des efforts faits par les acteurs ;
  - Remettre la nature au cœur de la communication et de la justification des AMP, communiquer sur les enjeux.
- Outils proposés :
  - simples PPT ;
  - pages internet types (reconnaissables d'une AMP à une autre) ;
  - Carte pédagogiques pour expliquer la superposition des AMP ;
  - Livret de communication : format standard, court et pédagogique des documents de gestion ;
  - Courtes vidéos sur des thématiques (ex, maitrise de la fréquentation pour toutes les AMP pour expliquer ce que c'est) pour donner envie d'utiliser des outils de communication innovant en COPIL, etc… ;
  - Exposition ;
  - Tableau de bord illustré des AMP, avec indicateurs en couleur (type PNMI).
  - nouvelles méthodes de concertation.
- Il ressort des échanges de faire le bilan des outils de communication existant et de les mettre plus en avant s'ils semblent toujours pertinents

- Les sites internet de l'Aten, de MAIA ainsi que celui de l'Agence pourraient être confortés dans leur rôle pivot, comme supports de communication.
- Il est ressorti également une demande en matière de disponibilité d'images libres de droit pour illustrer les outils -> Photothèque.

Travaux ressortis de l'atelier :

Thématique	Question	A qui s'adresse-t-on ?	Dans quel contexte ? vocation	Personne ressource	Qui réalise ?	Format	Moyen de diffusion	Méthode de réalisation
Les gestionnaires	- Quelle structure fait quoi ? -Dans quel réseau je peux m'insérer ? - quels outils j'ai à disposition?	Les gestionnaires	Arrivée des gestionnaires ou des chargés de mission	AAMP / Aten / Réseaux, etc.	A définir ?	livret d'accueil /Boite à outil / plan de communication	A définir ?	répertorier l'existant
Présentation des AMP	- Qu'est ce que c'est? - Y'a-t-il un aspect réglementaire? - Qu'est ce que cela va apporter comme contraintes / comme bénéfices ? - Quel périmètre? - Hiérarchie des AMP? - Qu'est ce qu'on a le droit de faire? - Pk il a une AMP?	Tous les acteurs				Boite à outil commune utilisable par tous les gestionnaires, chargés de mission		
Influence des AMP sur les aménagements et les activités	- Quels aménagements sont concernés? - Par quelle réglementation? : montrer toutes les activités / aménagements impactés - Intérêt des incidences Natura 2000 sur les projets : qu'est-ce que ça apporte aux acteurs? - - - Quel effet positif des efforts faits par les acteurs? : reconnaissance des efforts - Quelle réglementation sur le territoire et au-delà de la réglementation des AMP	Usagers	Bonne acceptation des AMP	Acteurs de la gouvernance et de la gestion des AMP		Multitudes de format possible, définir les plus pertinents	A définir selon chaque AMP	

➔ pour en savoir plus ou **faire remonter vos idées** contacter Laure Dupéchaud (laure.dupechaud@aires-marines.fr)

PECHE ET AMP

ANALYSE RISQUE PECHE- PRISE EN COMPTE DES ACTIVITES DE PECHE DANS LES SITES N2000

Compte tenu des particularités de la pêche maritime professionnelle, les autorités françaises ont souhaité dès 2009 développer des outils techniques pour faciliter la prise en compte de ces activités dans les DOCOB des sites Natura 2000 :

- un référentiel technique sur les activités de pêche maritime professionnelle,
- des fiches de synthèse des données « pêche » réalisées par aire marine protégée, sur la base du SIH de l'Ifremer et du SIPA de la DPMA et des enquêtes de l'Ifremer (sur financement AAMP, via convention DPMA/AAMP/Ifremer)
- une méthode scientifique d'« analyse de risques » définie par le MNHN, permettant l'analyse des interactions entre la pêche et les enjeux des sites (sur financement DPMA).

L'articulation de ces différents outils techniques ainsi que le dispositif de prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans les DOCOB des sites Natura 2000 est exposé dans une circulaire du 30 avril 2013 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=36984).

L'objectif de ce dispositif est d'assurer l'équité de traitement des professionnels de la pêche maritime entre les différents sites Natura 2000. Il s'agit également de favoriser la cohérence et la priorisation des propositions de mesures de gestion d'un site Natura 2000 à l'autre.

Mise en conformité de la pêche maritime professionnelle avec le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 par :

- la réalisation d'analyses de risques de toutes les activités de pêche maritime professionnelle à l'échelle de chaque site Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration des DOCOB,

- lorsqu'un risque d'impact significatif est identifié, l'adoption « obligatoire » de mesures réglementaires applicables aux activités de pêche concernées en sites Natura 2000,

- l'adoption de telles mesures rend « inutile », par construction, la réalisation d'évaluation des incidences Natura 2000 individuelles par chaque pêcheur, si bien que les pêcheurs se trouveraient exemptés de l'obligation de réaliser de telles évaluations.

Cette analyse a été testée sur plusieurs sites pilotes (Baie de seine, Penmarch', Rochebonne et Palavas). L'analyse de risques sera mise en œuvre prioritairement sur les sites sur lesquels l'Agence des aires marines protégées est opérateur ; puis elle va être déployée sur les autres sites Natura2000 selon un calendrier en cours d'élaboration, dépendant de l'avancée des travaux du Docob (rédaction ou animation), de la disponibilité des données et des moyens humains. Les opérateurs/ animateurs sont en charge de la mise en œuvre avec un soutien technique de l'Agence.

ZONES FONCTIONNELLES HALIEUTIQUES

Dans le projet de la loi cadre biodiversité, est mentionnée la désignation de zones de conservation halieutique (ZCH). Cet outil, créé par décret, ne possède aucune instance de gouvernance et ne peut être créé au-delà de la limite des 12 milles. La ZCH est une aire marine protégée.

Avant de pouvoir désigner une zone en tant que ZCH, un arrêté désignant les zones fonctionnelles halieutiques qui présentent un intérêt particulier doit être établi. Cet arrêté établi une liste de zones fonctionnelles halieutiques d'importance pour une espèce, une zone géographique ou pour une combinaison de ces deux critères. Un décret de classement en ZCH ne peut être pris que si la zone est inscrite sur cette liste.

Un plan de suivi doit être élaboré en 2 ans. Il comprend un diagnostic initial, un suivi scientifique (sans précision de durée) et si besoin un volet « expérimental ». Un rapport d'évaluation doit être réalisé tous les 6 ans et conduire éventuellement à la révision du décret de classement si nécessaire.

TABLEAU DE BORD : RETOUR D'EXPERIENCE EN BAIE DE SAINT BRIEUC

Un exemple de la mise en place d'un tableau de bord est présenté : la réserve naturelle de Saint-Brieuc. La méthode est expliquée puis illustrée par des exemples concrets.

REFERENTIEL TECHNIQUE : DEFENSE. ACTIVITE DE DEFENSE ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 définit une stratégie de sécurité nationale qui s'articule autour de 5 fonctions dont celle de protéger :

Qui est de garantir la population contre des menaces de toute nature. Dans cette fonction la marine assume en particulier et dans un cadre interministériel un rôle majeur dans le traitement en mer des menaces écologiques (pollutions, destructions de patrimoine marin), économiques (pêche abusive, pillage de ressources océaniques), historiques (explosifs oubliés des conflits passés). Dans ces fonctions, notamment celle de garde-côtes, les forces navales sont mises à contribution notamment pour leurs capacités hauturières. L'investissement de la marine dans la protection s'incarne également à terre par la surveillance et le contrôle des approches maritimes du territoire national grâce à la chaîne sémaphorique.

Dans le cadre du protocole d'accord du 2 avril 2013 entre le Ministère de la défense (MINDEF) et le ministère de l'environnement (MEDDE), la rédaction d'un référentiel technique Défense a été décidée.

Huit catégories d'activité impactantes sont distinguées puis déclinées en fiches :

- La **navigation maritime** des unités de la marine (y compris embarcations, sous-marins et gendarmerie maritime), de la DGA, des bâtiments affrétés par le ministère de la défense.

- Les **activités d'émissions** dans les domaines électromagnétiques, acoustiques et lumineux à fins de détection, de localisation, de communication ou de brouillage.

- Les **actions spécifiques de combat** sur, au dessus et sous la mer : lancements de projectiles inertes ou explosifs, leurres et artifices.

- Les **opérations de guerre des mines et de déminage** qui sont relativement exclusives de la zone côtière et de l'estran.

- Les **activités aéromaritimes** de toutes sortes, vol basse altitude, stationnaire, largage de personnel et de matériel, poser côtier.

- La **plongée** humaine militaire.

- Les **opérations amphibies** qui consistent à débarquer/embarquer sur des plages sélectionnées des combattants et leur matériel avec des navires ou embarcations adaptées.

- Enfin l'entrainement à la **lutte antipollution** qui met en œuvre des moyens de la MN et des bâtiments affrétés.

Catégorie	Bâtiments, matériels, personnels	Fiche Activités
Navigation maritime	Bâtiments de surface	Navigation de bâtiment de surface, remorquage, ravitaillement à la mer…
		Mouillage
	Sous-marins	Navigation sous-marine
	Embarcations à moteur	Navigation d'embarcations
Détection, brouillage, communications	Radars, radios, brouilleurs et télémétries de conduite de tir	Emissions électromagnétiques et LASER
	Sonars embarqués, remorqués, trempés, bouées acoustiques et sondeurs océanographiques	Emissions acoustiques
	Bâtiments de surface, embarcations	Remorquage de sonars immergés
Lancement d'armes, de munitions et artifices	Bâtiments de surface, sous marins, aéronefs et pas de tirs des champs de tirs DGA	Lancement d'armes vers la surface, Lancement d'armes sous la mer, Lancement d'armes dans les airs, Lancement de leurres
		Mise en œuvre et récupération de cibles aériennes, de surface ou sous marines
Guerre des mines, déminage	Bâtiments de surface	Utilisation d'engins sous-marins d'exploration téléguidés
	Bâtiments de surface, embarcations à moteur, DGA	Mouillage et relevage de mines marines ou balisages, polygones sous marins
	Bâtiments de surface, plongeurs d'armes	Neutralisation et destruction d'explosif, déroctage
	Bâtiment de surface	Océanisation de munitions
Activités aéromaritimes	Aéronefs	Survol maritime et côtier Décollage, appontage d'aéronefs Vol stationnaire Posé en zone littorale
	Aéronefs, personnels, matériels	Parachutisme, aérolargage
Plongée humaine	Tous plongeurs	Entrainement à la plongée ,Utilisation d'engins

		propulsés, Travaux sous-marins ,Traitement des déchets sous-marins
Activités amphibies	Bâtiments de surface, hélicoptères, armée de terre	Manœuvre amphibie sur plage
Lutte anti pollution	Bâtiments de surface ou bâtiments affrétés	Entrainement à /et la lutte antipollution

Pressions des activités sur les habitats et les espèces :

- Estran: c'est la zone la plus pratiquée pour :
    - Amphibie
    - Déminage (11000 engins en 6 ans, zone côtière incluse)
    - Vol BA Hélico
- Zone côtière : c'est la zone la plus pratiquée pour :
    - Navigation en transit
    - Déminage
    - Vol BA Hélico
    - Sonar (hautes fréquences)
    - Polygones de tir et d'essais
    - Plongée
    - Ancrage
- Zone du large: c'est la zone la plus pratiquée pour :
    - Navigation hauturière, navigation sous-marine
    - Tirs toutes armes
    - Vols BA (tous)
    - Largages divers
    - Sonar (basses fréquences)

Propositions de mesures de gestion

A l'échelle des façades Manche Mer du Nord, Atlantique et Méditerranée, une réunion annuelle entre les acteurs de la Défense, les différents comités de pilotage des sites Natura 2000, les antennes des aires marines protégées et les Parcs Marins est proposée pour faire le point sur les difficultés rencontrées et le retour d'expérience positif ou négatif.

Les grandes lignes de l'activité de la Défense pouvant impacter les zones NATURA 2000 peuvent être présentées à cette occasion si besoin, ainsi que les évolutions du réseau NATURA 2000 et des aires marines protégées.

ORIENTATION DE GESTION	OBJECTIF PRINCIPAL
1 : Information et sensibilisation.	Information et sensibilisation des organismes de la Défense sur les vulnérabilités locales des habitats et des espèces.
2 : Coopération scientifique, suivi du milieu.	Amélioration de la connaissance scientifique sur les vulnérabilités des espèces et habitats marins aux pressions induites par les activités de la Défense. Participation à la surveillance du milieu marin en zone N2000, fourniture d'informations. Embarquement d'observateurs.

3 : Respect des chartes locales. Aménagement de la pratique.	Adhésion aux bonnes pratiques locales. Limitation du dérangement de la faune et de l'avifaune. Protection des habitats vulnérables.

Le Référentiel technique est en cours de signature auprès du ministère de l'environnement.

ASSIGNATION DES CATEGORIES UICN AUX AMP

Le dispositif français d'aires protégées présente une grande diversité de statuts juridiques, qui témoigne des possibilités d'adaptation du droit de l'environnement mais rend plus complexe les efforts de communication vis-à-vis du public et des instances internationales. La dernière Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (Nagoya, octobre 2010) a mis en lumière ce manque de lisibilité, comme la nécessité d'améliorer la transmission des données concernant les aires protégées auprès des Nations-Unies.

L'UICN a défini un système de classification des aires protégées fondé sur leurs objectifs de gestion. Reconnue par les Nations-Unies et utilisée par de nombreux Gouvernements, cette classification offre une visibilité internationale des outils de protection, permet d'établir des comparaisons entre les pays et plus globalement constitue un élément de renforcement de la gestion des aires protégées.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES REMPLIS LORS DE LA TABLE RONDE : (15)

Quelles autres thématiques auraient nécessité d'être traitées ?
Le plus répondu :

- mesures de gestion
- état conservation espèces et habitats
- DCSMM
- articulation N2000/DCSMM
- loi cadre biodiversité
- Cartham et PACOMM : comment valoriser résultats ?

Autres réponses :

- Agence française de la biodiversité, acteurs du territoire en matière de conservation: projet, fonctionnements, rôle
- acteurs du territoire en matière de conservation: projet, fonctionnements, rôle
- sécurité en mer des acteurs de terrain
- mesures de gestion
- état conservation espèces et habitats
- DCSMM
- articulation N2000/DCSMM
- loi cadre biodiversité
- programmation d'études (par site et en intersite): débat sur les sujets prioritaires
- Cartham et PACOMM : comment valoriser résultats
- boite à outil
- implication réseaux bénévoles: sciences participatives

Quelles thématiques, parmi celles abordées à Quiberon souhaiteriez vous voir approfondies :
Le plus répondu :

- actions concrètes mises en œuvre dans les AMP
- surveillance
- sport
- évolution gestion N2000

puis :

- évaluation
- forum
- projet acquisition connaissance MM et OM
- cahier d'habitats
- GIS HomMer

Et enfin :

- inventaire des AMP atlantiques
- EMR
- analyse risque pêche
- loi cadre biodiv
- cohérence réseau
- lisibilité AMP
- mesures aqua env
- tableau de bord
- lien site N2000 existants avec désignation au large
- porter des projets tests sur prospective pour concertation grandeur nature
- lisibilité AMP : réflexion à mener au niveau national pour communication cohérente.
- pêche récréative
- life OMEGA
- prospective et méthodes de facilitation -> cette thématique pourrait faire l'objet d'une formation Aten
- outils de sensibilisation
- méthodes de concertation: www.natura.org/nnp_toolkit/facilitation_guide_fr.doc

Avez-vous des propositions à faire concernant l'organisation de la prochaine table ronde ?

- faire plus d'ateliers moins longs/ faire des ateliers plus longs !
- travailler plus sous forme d'ateliers méthodologique : concertation, suivi, …
- développer des outils ludiques
- table ronde sur 1 seule journée
- sortie terrain
- bar à proximité

ANNEXE 1 : DECLARATION D'AJACCIO. RECOMMANDATION DU 3EME CONGRES INTERNATIONAL DES AIRES MARINES PROTEGEES.

Déclaration d'Ajaccio, Annexe 1 Recommandations du 3e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3)

Le troisième Congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC3) a impliqué 1500 personnes venant de 87 nations ; il a permis de mobiliser un une vaste gamme d'expertise, caractérisée par la diversité des participants : gestionnaires, scientifiques, décideurs politiques, représentants de collectivités et communautés locales, société civile, artistes et représentants du monde de l'entreprise.

Malgré les nombreuses avancées enregistrées depuis IMPAC2 en 2009, les constats généraux concernant la biodiversité restent préoccupants : un nombre croissant d'espèces marines figure sur la liste rouge de l'UICN.

Les participants à IMPAC3 ont rappelé leur engagement à atteindre les objectifs d'Aïchi de la Convention sur la diversité biologique, et notamment la cible 11 qui prévoit la protection en 2020 d'au moins 10% des océans. Ils ont aussi rappelé que cette cible est tant qualitative que quantitative. Au plan quantitatif, il reste encore un long chemin à parcourir puisque nous n'en sommes encore qu'à moins de 3%. D'un point de vue qualitatif, il faut rappeler que les objectifs d'Aïchi demandent que les aires marines protégées s'inscrivent dans un réseau écologiquement représentatif, bien relié et efficacement et équitablement géré. Le congrès a également pointé l'enjeu de la création et de la gestion d'aires marines protégées en haute mer, qui pour prendre toute sa dimension requiert une évolution substantielle du contexte juridique.

Recommandations générales

Les enseignements majeurs du congrès peuvent être regroupés en six recommandations générales.

1. La mobilisation des réseaux locaux et nationaux, et leur mise en relation pour construire le réseau mondial des aires marines protégées, afin de faire converger les approches locales et les stratégies globales.

2. L'ouverture au monde économique, dans une démarche de partenariat qui doit asseoir la gouvernance et appuyer les démarches de planification spatiale. La haute mer est aussi concernée par cette exigence.

3. L'urgence d'ouvrir une négociation pour trouver un accord d'application pour la conservation de la haute mer de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Un tel accord devra prévoir la création d'aires marines protégées de haute mer de statut mondial. Le congrès a reconnu l'importance des démarches régionales [et souligne l'importance de l'adoption des deux AMP de haute mer actuellement étudiées pour l'océan Austral].

4. La nécessité des approches régionales, qui constituent l'échelle appropriée pour élaborer nombre de solutions, en particulier en matière de gouvernance.

5. La faiblesse des mécanismes de financement existants : ce constat général du congrès amène à rechercher des solutions innovantes pour des financements durables et à accroître les synergies entre les programmes de financement de différents bailleurs et donateurs. Le congrès a notamment salué l'initiative de création d'un fond fiduciaire ("trust fund") pour la Méditerranée.

6. Enfin, la mer a une valeur culturelle, philosophique et spirituelle. Le congrès a souligné que la prise en compte de cette dimension est essentielle pour mobiliser l'ensemble de la société autour de la préservation des océans.

Recommandations spécifiques

Les recommandations spécifiques relatives aux thèmes de travail de la Conférence ministérielle d'Ajaccio sont les suivantes.

Concernant les bénéfices attendus des aires marines protégées

• Un bénéfice fondamental dérivé des aires marines protégées est de fournir un mètre étalon qui nous permette de jauger l'impact des activités humaines et les effets que peut et doit produire une gestion avisée. Car comment mener à bien des opérations de restauration si nous ne savons pas à quoi ressemblent des écosystèmes sains?

• Les aires marines protégées contribuent également de manière essentielle aux services écosystémiques – la vaste gamme de bénéfices, qu'ils soient évidents ou plus ou moins cachés, que l'environnement marin nous procure à tous au quotidien. Les objectifs d'Aichi ont clairement défini la nature de ces services écosystémiques. Nous devons maintenant les intégrer d'urgence dans nos modes de pensée et d'action. Le déclin des services écosystémiques est clairement observable. Cette prise de conscience a pour avantage de nous amener à discuter davantage de la valeur des aires marines protégées, plutôt que de leurs seuls coûts. Elle facilite également notre appréciation des bénéfices et des actions à entreprendre, et nous fournit une base saine pour discuter des questions d'équité.

• Un troisième type de bénéfices concerne la gestion pour la résilience. Face à l'état détérioré de l'océan, qui continue à s'aggraver, il nous faut des stratégies et des actions capables de restaurer la résilience, ou de la protéger là où elle demeure intacte. Les aires marines protégées nous fournissent cette opportunité et ce bénéfice.

• Un quatrième point touche au rôle central que devraient jouer les aires marines protégées dans la gestion et la planification de la mer dans son ensemble. Au niveau des océans, nous devons intégrer les aires marines protégées comme un pilier essentiel des processus de planification marine, en les plaçant au coeur des différentes échelles de gestion des océans. Elles se traduiront ainsi dans tout ce que nous entreprendrons, de sorte que la santé des océans restera aux coeur de nos actions.

• Un cinquième bénéfice, qui a une importance fondamentale, est de nous donner l'occasion de partager des connaissances, sous forme de bonnes pratiques, à l'échelle internationale et des mers régionales, d'accroître les compétences des gestionnaires, et d'ouvrir un dialogue avec de nouvelles communautés et de nouveaux secteurs d'activité. Accélérer le développement du réseau mondial d'aires marines protégées est capital pour notre succès à venir. Nous devons partager, apprendre et partager les bénéfices ensemble.

Concernant les politiques régionales

- Développer des outils spécifiques régionaux tels que protocoles et annexes des Conventions sur les mers régionales pour atteindre les objectifs marins de la Convention sur la diversité biologique, en particulier les objectifs d'Aichi.

- Développer la planification spatiale des activités en mer au niveau régional, basée sur une approche écosystémique, intégrée, soulignant la dimension socio-économique des AMPs.

- Relier les différentes initiatives régionales, qu'elles soient institutionnelles, celles des ONG ou des secteurs socioprofessionnels, et développer les synergies et complémentarités entre ces réseaux d'acteurs.

- Créer des centres régionaux, outils communs d'expertise, de mise à disposition de données, de suivi et d'appui technique et scientifique pour les politiques et programmes de gestion intégrée de la mer.

- Favoriser et capitaliser la diversité des actions de coopération à des échelles sous régionales pour mettre en cohérence les stratégies nationales d'aires marines protégées, intégrer ces approches sous-régionales dans les stratégies régionales avec des outils de coopération appropriés.

- Développer la coopération interrégionale afin de mutualiser les expériences et de faciliter le développement des actions et leur mise en cohérence à de grandes échelles traduisant à la fois les grands cycles, les migrations d'espèces marines , et la connectivité entre les écosystémiques océaniques

- Développer une approche dynamique en intégrant et en anticipant les grands changements globaux tels que le changement climatique, en utilisant davantage les outils de modélisation et d'approche adaptative à l'échelle régionale, nécessaires pour favoriser la résilience.

Concernant la haute mer

- Faire connaitre par tous les moyens de communication y compris par l'éducation, l'importance des écosystèmes de la haute mer, c'est à dire des écosystèmes pélagiques (zones éclairées par le soleil), des écosystèmes bathypélagiques, (la colonne d'eau entre quelques centaines de mètres et quelques milliers de mètres), et les zones benthiques dans leurs extrêmes diversités.

Faire comprendre que la haute mer, qui représente presque 60% de l'océan mondial, est le coeur du support de la vie sur terre.

- Améliorer la connaissance des écosystèmes de la haute mer, par la recherche scientifique, sachant que l'on ne connaît que quelques % de la totalité du fonds des océans et qu'on a une compréhension très partielle du fonctionnement des écosystèmes pélagiques.

Partager les connaissances existantes, en particulier les connaissances générées par les secteurs industriels de la pêche et des mines en mer profondes.

Appliquer les concepts de gestion adaptative en intégrant les connaissances nouvelles dans les plans de gestion.

Promouvoir la transparence des processus d'identification de sites comme celui des EBSA (Aires d'Importance Ecologiques et Biologiques de la CBD) ou celui des VME (Ecosystèmes marins vulnérable de la FAO), et harmoniser ces processus.

- Se doter d'un instrument juridique global dans le cadre de la Convention sur le Droit de la Mer, pour créer et gérer des AMP dans les zones au delà des juridictions nationales, en reconnaissant que les instruments existant pour la haute mer sont des instruments sectoriels et partiels qui ne permettent pas l'établissement d'AMP dans la pleine acception de leur définition. La question des AMP pouvant ne constituer qu'un volet d'un accord plus étendu recouvrant divers aspect de la protection de l'environnement en haute mer

- Reconnaître l'existence d'initiatives de création d'AMP en haute mer au niveau régional (Convention Mers régionales)(OSPAR / Méditerranée / Mer des Sargasses, etc), et reconnaître leur faiblesse en terme d'opposabilité aux tiers non parties de ces instruments régionaux.

Reconnaître également le rôle que peuvent jouer les organisations régionales de gestion des pêches pour la gestion d'AMP au niveau régional.

Reconnaître que l'application du futur protocole de la Convention du Droit de la mer sur les AMP devra s'exprimer au niveau régional, en se reposant sur les convention régionales existantes dont les compétences devront être étendues, ou le cas échéant sur des conventions à créer lorsqu'il n'en existe pas, en particulier en ce qui concerne les processus de désignation des AMP, qui doivent s'exprimer dans le cadre de la planification spatiale marine, et leur gouvernance.

- Renforcer les capacités des acteurs de la Haute mer et la coopération inter sectorielle.

Promouvoir la coopération et la collaboration intersectorielle pour développer les moyens et technologies nécessaires à la gestion des AMP en haute mer.

Impliquer la société civile en toute transparence pour toutes les négociations et dans tout les processus portant sur la désignation, la création et la gestion des aires marine protégées en haute mer, en reconnaissant la qualité de biens communs de l'humanité de ces écosystèmes et de leurs biens et services.

Fiche préparation de l'Atelier n°1

Titre : OMEGA

Date : jeudi 28 novembre – 14h15- durée : 2h30

Animateurs : Amélie Boué

Contexte : problématique Interactions oiseaux marins /activités humaines importante au vu de la marinisation des activités, et de l'état des populations des oiseaux marins. Montage du LIFE en cours

Objectif de l'atelier : Permettre aux gestionnaires d'AMP de la façade d'avoir connaissance du projet, et de manifester leur intérêt éventuel pour que leur site fasse partie des sites pilotes (ZPS) sur lesquels les actions du Life se dérouleront.

Présentation : > Le projet Life+ OMEGA (pour Oiseaux marins Et Gestion des Activités en mer) est en cours de montage sous la coordination de la LPO, en lien étroit avec l'Agence des aires marines protégées et le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins. Son objectif est de tester des méthodes innovantes visant à mettre en compatibilité le déroulement des activités humaines en mer (pêche, éolien, extraction marines, loisirs) et la conservation d'espèces d'oiseaux marins à enjeu patrimonial.
Prévu pour débuter en 2015 sur des sites pilotes qui restent à identifier, il peut permettre aux acteurs de la mer (gestionnaires, pêcheurs, développeurs éoliens, extracteurs, ...) d'être précurseurs en participant à un diagnostic partagé sur les questions d'interactions avec les oiseaux, et en construisant conjointement les bonnes pratiques de demain. Les échanges avec les gestionnaires permettront d'avancer dans le choix des sites et des espèces cibles.

Questions qui devront être traitées :

- quel est l'avancement du projet, les partenaires identifiés à ce jour, les manières de participer ?

- Les gestionnaires présents souhaitent-ils que leur site soit impliqué dans le projet, et si oui pour quel(s) blocs d'actions.

- Peuvent-ils consacrer un peu de temps au montage du dossier, en lien avec l'équipe de montage ?

- Comment s'organise la suite du montage ?

Restitution : attendus de l'atelier (tableau, montage de projet, …) :

- Un tableau avec pour chaque site la possibilité/ l'intérêt pour participer au projet, les personnes à contacter, les activités à cibler, etc

ANIMATEUR	RAPPORTEUR	ANIMATEUR et RAPPORTEUR
- Donne la parole aux intervenants et à la salle	*- Relance pendant le déroulement de l'atelier*	*- Rédigent ensemble la synthèse en fin d'atelier*
- Gère le temps	*- Prend les notes*	*- Préparent la restitution*
- S'assure du bon développement des thèmes abordés	*- Rapporte en plénière*	

Fiche préparation de l'Atelier n°2

Prospective pour la concertation : mise en situation.

De quels leviers d'actions disposons-nous pour s'assurer de la pertinence, de l'efficacité et de la cohérence du réseau atlantique d'AMP ?

Date : jeudi 28 novembre – 14h15- durée : 2h30

Animateurs : Emmanuel Bulot – Guillaume Paquignon

Contexte :

Alors que les projets et schémas d'aménagement et de gestion d'espaces naturels sont aujourd'hui largement soumis à la concertation, la manière et les méthodes utilisées n'offrent généralement que peu d'alternatives. De ce fait, les instances de concertation sont parfois reniées et désertées car peu propices à un réel échange et à la recherche d'une solution partagée.

La démarche de prospective apparue dans les années 50 et utilisée dans les démarches de planification et d'aménagement du territoire peut être considérée comme un outil de concertation, facilitant les échanges et permettant de croiser différentes visions du futur.

L'AAMP a mobilisé à deux reprises ce type d'approche dans le cadre de la concertation pour la création de parcs naturels marins. Les retours des participants ainsi que les résultats observés sont encourageants et ont parfois dépassé nos attentes. Il nous apparaît donc opportun de pouvoir en témoigner auprès des gestionnaires d'aires marines protégées et de démystifier cette approche afin d'offrir à chacun la possibilité d'envisager la mise en œuvre de tels échanges, que ce soit à l'échelle de leur site ou à l'échelle inter-site.

Objectif de l'atelier :

- Présenter de manière didactique la méthodologie utilisée et les résultats du projet PN-PANAMA.
- Sensibiliser les participants à l'intérêt de mise en œuvre d'une approche prospective pour la concertation par la mise en situation sur une étape clé.

Présentation :

Cet atelier se déroulera en 2 parties :

Partie 1 (durée 0h35) : Présentation et discussion autour des scénarios co-construits dans le cadre du projet PN-PANAMA sur le site de la mission du parc Estuaire de la Gironde, pertuis charentais :

Présentation du contexte (5')

Présentation de 2 scénarii (15')

Questions/réponses (10')

Présentation de la partie 2 : répartition des participants dans 2 ou 3 sous-groupes autour d'une question et d'une étape structurante de la construction des scénarii (5')

Partie 2 (1h55) : Travail collectif de construction et de débat en 3 groupes de 5 à 10 personnes pour l'identification de facteurs clés d'évolutions

Etape 1. (30')

Une question par sous-groupe sera proposée (listes présentées ci-après). Les participants seront sollicités pour proposer une courte liste non exhaustive de variables déterminantes du système considéré (le système, centré sur le réseau d'AMP, étant précisé par l'une des 3 questions et les variables correspondant aux composantes écosystémiques, sociales, économiques et culturelles de celui-ci).

Etape 2. (15')

Ces variables devront être ensuite triées en 2 catégories, soit comme tendances lourdes (variables considérées par les participants pour cet exercice comme certaines ; exemple : augmentation du niveau des océans) et les incertitudes critiques (variables considérées par les participants comme incertaines et motrices ; exemple : efficacité des politiques publique, voir figure 1).

Etape 3. (20')

S'en suivra la proposition de 2 hypothèses d'état pour 2 incertitudes critiques identifiées, voir figure 1.

----Pause (10')----

Restitution/discussion (40')

Une restitution des travaux et discussion de 10 minutes est attendue par un représentant de chaque groupe :

- présentation des tableaux co-construits des étapes 2 et 3 (voir figure 1)
- intérêts pour l'exercice et difficultés rencontrées au cours de cette mise en situation
- Quelle question aimeriez vous traiter via cette approche et à quelle échelle ?

Bilan de l'atelier et choix des éléments à transmettre en plénière. (10')

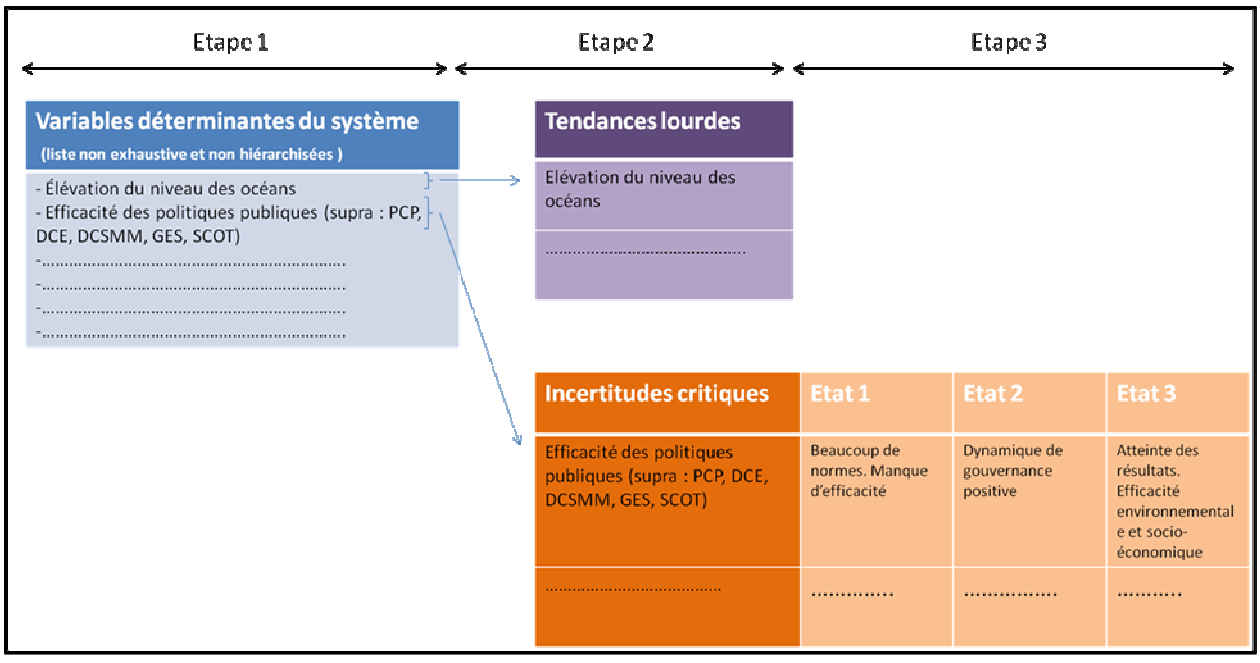

Figure 1 : Représentation des 3 étapes de construction et exemples. Les cellules avec une police noire correspondent aux éléments à définir collégialement pour chacun des groupes.

Questions qui devront être traitées :

Quels sont les facteurs ou variables auxquels dépendent les réponses aux questions suivantes :

- Quel état des herbiers de zostères dans le réseau d'AMP de la façade atlantique en 2050 ?
- Quelles stratégies, compétences et relations au sein du réseau d'AMP en 2050 ?
- Quelles conséquences du dérèglement climatique sur le réseau atlantique d'AMP en 2050 ?

Restitution : attendus de l'atelier (tableau, montage de projet, …) :

Liste des variables, tri et tableau de synthèse.

Avis sur la démarche pour la concertation. Proposition par les participants de thématique à aborder via cette approche.

ANIMATEURS Guillaume et Emmanuel	**RAPPORTEURS (à définir)**	**ANIMATEURS et RAPPORTEURS**
- Donne la parole aux intervenants et à la salle	*- Relance pendant le déroulement de l'atelier*	*- Rédigent ensemble la synthèse en fin d'atelier*
- Gère le temps	*- Prend les notes*	*- Préparent la restitution*
- S'assure du bon développement des thèmes abordés	*- Rapporte en plénière*	

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE 1

Quel réseau d'AMP en 2050 ? Stratégies, compétences et relations ?

1. Quelles sont les variables (motrices) qui déterminent la réponse à la question ci-dessus ?

2. Quelles sont les évolutions de ces variables ?

Tendances lourdes [LE QUASI CERTAIN]	Etat de conservation de la biodiversité se dégrade
	Amélioration de la connaissance
	Exploitation des océans
	Récurrence des catastrophes naturelles (on considère les catastrophes comme point de rupture)
	Prise de conscience et évolutions des mentalités

		Etat 1	Etat 2	Etat 3
Incertitudes critiques [L'INCERTAIN]	Evolution des outils juridiques AMP	simplification des outils	création de nouveaux outils	
	Evolution des fonds publics	diminution	égal	augmentation
	pression anthropique sur les milieux	diminution	égal	augmentation
	type de gestionnaires dans la gestion des AMP et l'acquisition de connaissance	1 gestionnaire unique de toutes les AMP	Diversité de gestionnaires : diversité d'approche	cogestion avec les acteurs privés et publics
	évolution du mécénat	égal	diminution	augmentation
	Rôle et place des scientifiques	diminution des filières	reprise de ces filières par d'autres structures	

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE 2

Quel réseau d'AMP en 2050 ? Stratégies, compétences et relations ?

1. Quelles sont les variables (motrices) qui déterminent la réponse à la question ci-dessus ?

2. Quelles sont les évolutions de ces variables ?

Tendances lourdes [LE QUASI CERTAIN]	Engagements internationaux
	Augmentation de la pression des usages
	Amélioration des connaissances, conscience des enjeux et des compétences.
	Changement climatique

		Etat 1	Etat 2	Etat 3
Incertitudes critiques [L'INCERTAIN]	Capacité à s'adapter (plan de gestion, périmètre, responsabilité)	Réseau figé, gestion qui tend vers zéro	Mises à jour régulières des périmètres et priorités de gestion	Plus de réseau d'AMP - gestion en direct
	Catégories d'AMP	Augmentation du nombre de catégories	Situation actuelle à quelques variations près	Une seule catégorie
	Volonté politique et moyens			

	Gouvernance	AMP entièrement autonomes (financement, objectifs de gestion, réglementations)	Concertation locale pour une réglementation adaptée	Mesures réglementaires mises en place à l'échelle nationale, sans prise en compte des contextes locaux
	Evolution des priorités de conservation			
	Contexte socio-économique des activités			
	Approche intégrée/sectorisation			
	Evolution de la réglementation			

RESTITUTION DES TRAVAUX DU GROUPE 3

Quel état des herbiers de zostères dans le réseau d'AMP de la façade atlantique en 2050 ?

1. Quelles sont les variables (motrices) qui déterminent la réponse à la question ci-dessus ?

2. Quelles sont les évolutions de ces variables ?

Tendances lourdes [LE QUASI CERTAIN]	Augmentation de l'attractivité littorale
	Changement climatique global
	Augmentation de l'exploitation du milieu marin
	Augmentation du nombre d'AMP
	Augmentation de la connaissance sur les herbiers

Fiche préparation de l'Atelier n°3

Titre : Analyse du réseau d'AMP : la place de votre AMP au sein du réseau, responsabilité patrimoniale, cohérence écologique

Date : vendredi 29 novembre – 9h00- durée : 2h30

Animateurs : Mélanie Odion - Benjamin Ponge

Contexte :

Chiffres-clés - Cohérence du réseau AMP/connectivité : « la place/responsabilité de votre AMP dans le réseau ».

A l'issue de la construction de la base de données géographique MAIA, qui a nécessité une implication importante des gestionnaires, une analyse du contenu a été réalisée en 2013. Ces travaux et les outils en ligne permettent de présenter une information mise à jour sur le réseau d'AMP de l'arc Atlantique et en particulier dans les eaux françaises. L'analyse a été complétée par le croisement d'informations physiques et biologiques, sous le nom d'étude de la cohérence du réseau. Ces premiers travaux à grande échelle ont pour objectif d'évaluer l'état du réseau au regard des objectifs nationaux et internationaux, notamment en termes de couverture et de représentativité des habitats et espèces, mais n'ont pas été prévus initialement pour avoir des implications directes en termes de gestion. Cependant, l'analyse va se poursuive en 2014, avec entre autres, l'objectif d'étendre et de traduire ces résultats en information utile pour la gestion. Sur la base des premiers travaux, nous chercherons donc au cours de l'atelier à préparer le développement d'outils plus opérationnels : illustrer la représentativité des enjeux par AMP, la responsabilité patrimoniale et/ou fonctionnelle de chacune des AMP au regard d'un habitat ou d'une espèce, identifier les AMP qui partagent une même responsabilité et doivent par conséquent entreprendre des réflexions communes ou à une échelle plus large.

Objectif de l'atelier :

- Partager l'information – effectuer un retour sur la mobilisation des gestionnaires pour le remplissage de la base de données MAIA ;
- Faire exprimer les besoins pour la gestion (informations qui pourraient ou devraient figurer dans la base de données) ;
- Faire évoluer : favoriser les applications pour la gestion (hiérarchisation des enjeux) ;
- Continuer à rendre la base de données plus complète et plus utile ;
- Planifier les futurs travaux d'analyse.

Présentation :

- Rappels : le portail internet et la base de données MAIA (10 minutes) – Mélanie Odion et Benjamin Ponge
  - Questions (10 minutes)

- AMP de l'arc atlantique - les chiffres-clés (10 minutes) - Mélanie Odion :
  - Suivie de 30 minutes de discussion : utilité des chiffres-clés, améliorations souhaitables pour la suite de l'étude, implication des gestionnaires dans la démarche.

- La cohérence du réseau d’AMP en Atlantique (10 minutes) - Benjamin Ponge
    - Suivie de 30 minutes de discussion : utilité de ces démarches pour la gestion, orientations à prendre dans la suite de l’étude, implication des gestionnaires dans la démarche.

- La connectivité – une démarche conjointe entre scientifique et gestionnaires pour une l’évaluation dans les réseaux d’AMP (10 minutes) – Benjamin Ponge
    - Questions – intérêt pour participer à la démarche en 2014 ? (20 minutes)

Questions qui devront être traitées :

Est-ce que ces démarches présentent un intérêt à votre échelle de travail ?

Quelles informations sont ou seraient utiles pour la gestion de vos sites ?

Quelles informations vous semblent importantes à diffuser (pour informer sur ou valoriser la gestion) ?

Quels sont les manques à l’heure actuelle ?

Quels axes seraient prioritaires pour la poursuite de l’étude ?

Restitution : attendus de l’atelier (tableau, montage de projet, …) :

- Propositions d’outils pour une évaluation du réseau d’AMP utile à la gestion ;
- Des étapes d’implication de gestionnaires dans le plan de travail 2014.

ANIMATEUR	**RAPPORTEUR**	**ANIMATEUR et RAPPORTEUR**
- Donne la parole aux intervenants et à la salle	*- Relance pendant le déroulement de l'atelier*	*- Rédigent ensemble la synthèse en fin d'atelier*
- Gère le temps	*- Prend les notes*	*- Préparent la restitution*
- S'assure du bon développement des thèmes abordés	*- Rapporte en plénière*	

Fiche Atelier n°4

Titre : lisibilité des AMP

Date : vendredi 29 novembre – 9h00- durée : 2h30

Animateurs : Laure Luneau (AAMP) – Laure Dupéchaud (AAMP) - Jérome Jourdain (CNPMEM)

Contexte :

La création d'aires marines protégées (AMP), est de plus en plus considérée, à l'échelle locale, communautaire et mondiale, comme un moyen de faire face à la dégradation généralisée des espaces côtiers et marins. La France s'est dotée au fur et à mesure de l'évolution des conceptions de la protection de la nature, d'un panel d'outils juridiques très diversifiés et d'un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, dédié à la protection du milieu marin : l'Agence des aires marines protégées (AAMP). Quinze outils juridiques, applicables en mer, sont aujourd'hui considérés comme AMP au titre de la loi française. La création des AMP vise à mettre en place des dispositifs de gestion sur des espaces maritimes qui en sont dépourvus ou à compléter des dispositifs existants pour faire face à l'évolution des enjeux.

La multiplication des outils de gestion, des acteurs, instances, institutions, organes de décision, de police, de gouvernance, de gestion (notamment des données) … fait du milieu marin un territoire de plus en plus complexe à appréhender. Les gestionnaires sont demandeurs de clarification pour eux-mêmes mais aussi pour communiquer à leurs interlocuteurs, généralement les acteurs du milieu marin (professionnels, associations, partie civile, usagers, …). Le but de l'atelier est de définir clairement les questions qui se posent et les moyens d'y répondre.

Ainsi, nous souhaitons, au cours de l'atelier « lisibilité des AMP » organisé à l'occasion de la table ronde des gestionnaires de la façade atlantique 2013, faire le point sur les informations à disposition des acteurs, soulever les thématiques à éclaircir et les hiérarchiser et identifier les questions précises que vous vous posez ou qui vous sont remontées.

Ce travail a précédemment fait l'objet d'un guide relatif à l'articulation des AMP porté par le Forum des AMP. Des thématiques et questions ont été déjà identifiées et seront réinvesties pour l'atelier. Néanmoins, contrairement à l'objectif du guide de répondre à ces questions par des retours d'expériences de gestionnaires, nous souhaitons approfondir le travail pour aboutir à des documents servant de références.

L'objectif est de définir quelle communication serait à élaborer et quelle faisabilité (sur quel sujet, qui est légitime et compétent pour élaborer l'outil, pour quelle cible et sous quel format) afin d'améliorer la communication interne et externe sur les AMP pour les rendre plus lisibles auprès d'acteurs variés.

Objectif de l'atelier :

NB : Les éléments ci-dessous sont les éléments ressortis au cours de l'atelier. Ces éléments ont vocation à être complétés et à être hiérarchisés si possible. L'exercice de classement par ordre de priorité des éléments a été difficile à

l'atelier. Nous nous sommes principalement consacrer à faire remonter vos besoins en communication, très variables selon les AMP. Vos compléments et remarques sont donc les bienvenus.

Vous trouverez dans le compte-rendu joint le bilan de l'atelier.

1. Travailler ensemble à l'identification des besoins des gestionnaires sur ces questions :

Les participants à l'atelier ont exprimés un besoin de communication sur les thématiques suivantes :

- Gouvernance des AMP (les décideurs : rôle et interactions des acteurs)
    - Besoin de lisibilité : quelle structure fait quoi ?
- Polices de l'environnement (organisation des polices pour les AMP)
- AMP et autres politiques environnementales (liens et leviers d'actions)
- Concertation (implication des usagers, des scientifiques, des industriels) et partenariats
- Articulation des AMP (comment travailler ensemble pour une prise en compte de la protection du milieu à des échelles plus grandes)
- Financements : où chercher des financements, quels financements; que peut-on mettre en place derrière les actions qu'on propose
- Communication avec les acteurs : présentation des AMP
    - notion de périmètre des AMP à visualiser avec les cartes/ représentation visuelle pédagogique de la superposition des AMP, identifier les problèmes de frontières
    - Qu'est ce que c'est? Y'a-t-il un aspect réglementaire? Quel périmètre? Hiérarchie des AMP? Qu'est ce qu'on a le droit de faire? Pk il a une AMP?
- Finalités des différentes AMP (quel est l'interlocuteur, quel objectif prime, …)
- Réglementation : renseigner les usagers sur la réglementation en place / Réglementation globale au delà des AMP
- Influence des AMP sur les aménagements et les activités (démarches administratives et poids des AMP)

_ _ _ _

A la question vers quelles cibles nous avons besoin de communiquer, 7 catégories de cibles ont été mises en évidence dont 4 prioritaires.

Communication prioritaire vers :

- Usagers récréatifs
- Grand public
- Elus (rôle qu'ils ont à jouer, etc.)

A étendre auprès de:

- Acteurs socio-pro
- Associations de protection de l'environnement
- Gestionnaires d'AMP

- Gestionnaires d'autres espaces protégés

_ _ _ _

Pour communiquer, une multitude de formats semblent pertinents et à adapter au message que l'on souhaite communiquer ou à l'événement :

- PPT
- Plaquette
- Guide (gros ou petit)
- Information Web
- Newsletter
- Fiche technique
- Cartes pédagogiques
- Boite à outils communication externe sur l'intérêt de la protection par thématique commune
- Photothèque libre de droits
- Page internet type
- Tableau de bord illustré des AMP
- Site internet Aten
- Livret de communication : format standard, court et pédagogique des documents de gestion pour l'extérieur
- Courtes vidéos sur des thématiques (ex, maitrise de la fréquentation pour toutes les AMP pour expliquer ce que c'est) pour donner envie d'utiliser des outils de communication innovant en COPIL, etc.
- Module de formation DCSMM
- Exposition
- Fiche d'exemples de retour d'expérience
- Avoir par enjeux ou espaces ou zones géographiques, une liste des actions proposées en France
- Boite à outils des actions qui sont mises en place dans d'autres AMP
- Page sur les sites internet qui recensent les outils par thématiques
- Fiche pratique « 1ère semaine d'un gestionnaire, d'un chargé de mission » > quelle structure fait quoi, dans quel réseau je peux m'insérer, quels outils j'ai à disposition?
- Revue de presse

_ _ _ _

A la question « quels sont les outils déjà existants dont vous avez déjà connaissance ? à quels besoins répondent-ils ? Sont-ils perfectibles ou à mettre à jour? », Quelques éléments ont été cités :

- ppt Aten : Mieux connaître les espaces naturels protégés français
- Plaquette : Mémo Polices de l'environnement édité dans le cadre du Projet Life+ LAG'Nature / Formation Aten polices de l'environnement
- Cahier technique Aten dont « Guide articulation des AMP » (édition 2014)
- Fiche technique Aten incidence Natura 2000 manifestations sportives/nautiques (groupe ressource littoral, AAMP, CRER)
- Efficacité des AMP : tableau de bord illustré des AMP avec les indicateurs de couleur
- Module Aten Natura 2000 terrestre à destination des étudiants
- www.mediatheque.aires-marines.fr
- Revue de presse
- Film sports de nature et zone Natura 2000 Baie de Bourganeuf

Il a donc semblé nécessaire aux participants de :

- travailler sur le recensement des outils existants
- de réfléchir à la diffusion des outils, exemple sur les sites internet (recensements par thématiques proposé)

- de restructurer les moyens de diffusion
- de faire de la journée d'accueil des nouveaux arrivants, un moyen de relai sur les outils de communication existants, les formations Aten, etc.

2. Travailler ensemble à la précision des questions

A la suite de ce travail de remonter des besoins en communication, la fin de l'exercice à consister à essayer de formuler des questions précises pour chaque thématique avec pour objectif :

- o d'identifier les personnes ressources les plus pertinentes pour y répondre
- o d'identifier qui serait à même de réaliser l'outil de communication
- o d'identifier la méthode de réalisation (mise à jour d'un doc existant, organisation de groupes de travail,…)
- o d'identifier le degré de difficulté de réalisation

En fin d'atelier, nous avons pu commencer à réfléchir sur 3 thématiques. Le travail reste a complété et préciser.

Thématique	Question	A qui s'adresse-t-on ?	Dans quel contexte ? vocation	Personne ressource	Qui réalise ?	Format	Moyen de diffusion	Méthode de réalisation
Les gestionnaires	- Quelle structure fait quoi ? -Dans quel réseau je peux m'insérer ? - quels outils j'ai à disposition?	Les gestionnaires	Arrivée des gestionnaires ou des chargés de mission	AAMP / Aten / Réseaux, etc.	A définir ?	livret d'accueil /Boite à outil / plan de communication	A définir ?	répertorier l'existant
Présentation des AMP	- Qu'est ce que c'est? - Y'a-t-il un aspect réglementaire? - Qu'est ce que cela va apporter comme contraintes / comme bénéfices ? - Quel périmètre? - Hiérarchie des AMP? - Qu'est ce qu'on a le droit de faire? - Pk il a une AMP?	Tous les acteurs				Boite à outil commune utilisable par tous les gestionnaires, chargés de mission		
Influence des AMP sur les aménagements et les activités	- Quels aménagements sont concernés? - Par quelle réglementation? : montrer toutes les activités / aménagements impactés - Intérêt des incidences Natura 2000 sur les projets : qu'est-ce que ça apporte aux acteurs? - - - Quel effet positif des	Usagers	Bonne acceptation des AMP	Acteurs de la gouvernance et de la gestion des AMP		Multitudes de format possible, définir les plus pertinents	A définir selon chaque AMP	

	efforts faits par les acteurs? : reconnaissance des efforts - Quelle réglementation sur le territoire et au-delà de la réglementation des AMP							